

INTERVENTION D'ANDRÉ VIARD DEVANT LA COORDINATION

Dès le soir des législatives l'ONCT a publié une note prospective en anticipant sur la situation que nous vivons aujourd'hui et l'UVTF s'est mobilisée, avec la certitude que Caron et LFI allaient déposer une PPL très vite.

Bien avant le dépôt formel de celle-ci notre mémoire de rejet a commencé à circuler dans le gouvernement et chez les députés et sénateurs.

Conséquence : au moment où la PPL a été déposée elle était dialectiquement caduque dans la mesure où nous avons imposé le thème du débat (déplacé du pathos vers le droit), et nos arguments commençaient à infuser.

Il ne s'agissait plus d'interdire les corridas mais d'abolir la liberté culturelle.

Mais ne nous leurrions pas : il existe une volonté transversale d'interdire les corridas. Nous faisons face à une lame de fond liée à la sensiblerie animaliste et la peur de déplaire aux électeurs peut l'emporter sur la raison. Nous tentons d'expliquer aux députés lointains que si le verrou corrida saute, les paysans de toutes les circonscriptions seront impactés un jour ou l'autre. Tous ne le comprennent pas.

À ce jour les retours sont plutôt positifs dans les divers groupes.

Chez Renaissance, à la suite de nos interventions au plus haut niveau, Aurore Bergé, qui était très engagée pour l'interdiction des corridas depuis trois ans, laissera la liberté de vote aux députés.

On peut considérer cela comme un retrait de sa part, et une victoire pour nous, mais des députés amis du groupe sont inquiets car la sensibilité animaliste est réelle dans ce mouvement où de nombreux députés néophytes n'ont aucun sens politique.

Avant-hier lors d'une réunion en visio avec certains de ceux qui portent notre voix à l'intérieur du groupe, il a été décidé d'intensifier les interventions sur la base d'un court argumentaire – « **20 raisons de ne pas interdire la corrida** » - qui leur a été transmis dès le lendemain et qu'ils vont faire circuler en interne.

Plusieurs scénarios sont possibles :

- La PPL passe en commission des lois et ne reçoit pas son aval en raison de son inconstitutionnalité manifeste. LFI peut passer outre mais sa PPL est plombée, ce qui incitera les députés « animocompatibles » des autres groupes à ne pas la voter.
- Pour l'instant LFI programme la PPL Caron en 4ème position dans sa niche et si elle n'en modifie pas l'ordre elle ne sera probablement pas discutée.
- Si la loi est votée en première lecture à l'AN le Sénat la rejettera ensuite probablement.
- Mais au terme de la navette c'est l'AN qui aura le dernier mot.
- il nous faudra alors compter sur 60 parlementaires, ou le PR, ou la PM, ou la présidente de l'AN ou celui du Sénat pour saisir le Conseil Constitutionnel pour un contrôle de constitutionnalité qui, au regard de la hiérarchie des normes, devrait nous être favorable sur un point essentiel :

Depuis 1982, la France a inclus dans son bloc de constitutionnalité « la préservation du pluralisme des courants d'expression socioculturels ». Sur cette base le CC peut et devrait déclarer la loi votée inconstitutionnelle et elle ne serait jamais promulguée.

- Dans le cas où le CC ne serait pas saisi ou ne nous donnerait pas raison, il faudrait introduire une action devant une juridiction ordinaire pour obtenir le contrôle de conventionnalité sur la base de la Convention de 2005 de l'UNESCO et du Traité de Rome, ce qui serait plus long avant d'aboutir à une décision définitive de la part du CE ou de la Cour de Cassation. Peut-être deux ans, voire trois.

Au pire et au demeurant, si le texte proposé était voté, la corrida ne serait pas interdite pour autant contrairement à la propagande de Caron : c'est l'exception dont bénéficie la corrida qui tomberait et ce seraient les mauvais traitements qui seraient désormais pénalisables : prison ferme et 75000€ d'amende pour les coupables.

Rien n'interdirait donc d'organiser des corridas en mode course camarguaise ou landaise. Ce qui est inacceptable pour nous car le rituel serait converti en simulacre et le taureau envoyé à l'abattoir.

Mais c'est ce qui nous attend si nous perdons : plus rien, ou du toreo sans devise, pique, banderilles et estocade, tant que la Cour de Cassation ou le Conseil d'État ne nous donneraient pas raison, car notre recours ne suspendrait pas la loi.

Sur la lancée de leur victoire, cela inciterait sans doute les animalistes à demander la suppression de la corde dans la course landaise et du crochet dans la camarguaise en faisant valoir qu'ils sont potentiellement dangereux pour l'animal et symbolisent la domination de l'homme. Telle avait été leur argumentation en 2008 lors les rencontres « Animal et Société » organisées par le gouvernement.

Nous avons un devoir de lucidité : notre objectif est bien sûr que la PPL soit escamotée par LFI par crainte du ridicule, rejetée lors du vote ou, à défaut, jugée inconstitutionnelle à la suite d'un recours, mais il serait dangereux d'occulter ce qui nous attend si ce n'était pas le cas.

La solution que nous préférons tous est bien sûr le rejet lors d'un vote, mais les promesses n'engageant que ceux qui y croient ce n'est qu'après celui-ci que nous en connaîtrions le résultat. Raison pour laquelle nous avons envisagé toutes nos options et prévu des stratégies pour toutes.

NOTRE FORCE

- Nous avons une argumentation efficace étayée sur le droit.
- Nous avons l'UVTF qui mobilise les élus.
- Le gouvernement s'opposera à la PPL d'une voix forte.
- Nous avons un dialogue constructif avec la plupart des groupes parlementaires et des rapporteurs portant notre argumentation dans chacun.

- Nous avons l'espoir de mobiliser aussi sur la détestation de Caron / LFI
- **Nous proposons une position de bon sens permettant aux députés de se réfugier dans une forme d'ambiguïté constructive en laissant du temps au temps ad finitum.**

NOS FAIBLESSES

La sensiblerie animale est une tendance lourde de la société.

- Trois clivages nous desservent : urbain/rural, nord/sud, anciens/modernes.
- Nous n'avons plus de maires parlementaires pour porter notre voix au Parlement.
- La presse nationale se repaît déjà d'une possible interdiction.
- Nous sommes un bouc émissaire idéal en période d'instabilité parlementaire.
- Et comme demanda Staline au Pape, « l'aficion, combien de divisions ? »
- Nous sommes ultra minoritaires sur les Réseaux Sociaux
- Nous sommes absents dans le rapport de force des envois de courriers aux députés ou aux médias.
- Nous ne rassemblons pas suffisamment et nos actions peuvent se retourner contre nous. Claire Starozinski l'a relevé récemment : « Quand les aficionados attendent 2 000 personnes, mais que le rassemblement protestataire n'en compte que 800, alors même qu'à quelques mètres de là les spectateurs entrent dans les arènes, on peut légitimement se poser la question quant à l'attachement des habitants aux corridas ».

Redisons-le, les « rassemblements » les plus nombreux et faciles à organiser sont les pleins dans les arènes : nos meilleures manifestations sont celles-là.

Pourtant :

- 100 clubs taurins ce sont 5000 aficionados, 200, 10000.
- Si chacun de leurs membres prenait le temps d'envoyer un courrier aux 576 députés (sauf Caron), et à la quinzaine de médias nationaux, nous remporterions ce rapport de force que nous perdons aujourd'hui très largement.

NOTRE AVENIR SI NOUS GAGNONS

- L'UVTF a mis en place une structure pérenne et un financement. Les hommes peuvent changer mais le système perdurera. Avis aux candidats.
- L'Aficion doit à son tour se structurer au travers des clubs et des fédérations pour former les divisions indispensables pour remporter le rapport de force. Sans visibilité dans les boîtes à lettre des députés ou les médias nous existerons de moins en moins et serons un jour submergés.

- Ne nous leurrions pas : les réunions entre aficionados sont à usage interne. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est projeter l'aficion hors les murs pour affirmer sa présence là où son existence peut être mise en question.
- La PPL Caron, dans le meilleur des cas, aura servi à nous rassembler mais ils reviendront sous l'angle des mineurs.
- Et un jour ou l'autre, par un effet compensatoire compréhensible de la part des élus, on leur donnera raison, sauf si nous sommes capables de faire nombre et de maintenir la pression en affichant notre présence.

Je pense, et au gouvernement on le pense aussi, que nous gagnerons ce coup-ci.

Mais si nous perdons et que nos recours échouaient (ils ne doivent pas), nous vivrions l'ultime évolution de la corrida qui deviendrait un divertissement léger conforme au déclin de notre civilisation dans laquelle le statut de victime a supplanté celui de héros.

Le problème des mineurs ne s'y poserait plus et peut-être même la corrida trouverait-elle un nouveau public pour remplacer l'ancien.

À Rome, on combattit des taureaux durant sept siècles dans les amphithéâtres. Du combat brutal, les « taurarii » passèrent à toutes sortes d'acrobaties qui préfiguraient les tauromachies des mata-toros navarrais.

Ils inventèrent même la « mappa », un leurre de tissus, sans aller jusqu'à donner des passes avec.

Mais à partir du VI^{ème} siècle, quand Rome tomba aux mains des wisigoths, on ne tuait plus les taureaux dans l'arène et on les réutilisait : l'économie de ces venationes ne supportait plus de telles dépenses.

Ceci est une autre histoire, mais elle montre bien que la corrida que nous connaissons aujourd'hui peut évoluer sous l'influence de ceux qui veulent l'interdire ou la dénaturer, de son propre public, mais aussi sous le poids économique qui éloigne les classes les plus populaires des arènes.

Les traditions évoluent et les cultures sont mortelles.

Pour que cela n'arrive pas, il serait utile que des milliers de mails envahissent les boîtes à lettre des députés et des médias parisiens avec un seul mot d'ordre :

OUI À LA LIBERTÉ CULTURELLE

NON À L'INTERDICTION DES CORRIDAS

UN PEUPLE, UNE CULTURE, UN DROIT !